

Un propriétaire multirécidiviste, qui loue des logements insalubres à Moudon, conteste sa condamnation

# Il persiste devant les juges du canton

« DELPHINE FRANCEY

**Tribunal cantonal** » Sa condamnation à vingt-deux mois de prison, prononcée en mars dernier, n'a apparemment pas encouragé ce propriétaire moudonnois de 71 ans à stopper ses activités. Cet ancien électricien, qui comparait hier devant le Tribunal cantonal vaudois à Lausanne, continue ainsi de louer les appartements de ses deux immeubles situés à la Grand-Rue à Moudon. Et ceci alors qu'il s'est vu retirer le permis d'habiter en 2005 en raison de locaux qualifiés de dangereux et d'insalubres.

Les juges du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois avaient retenu neuf infractions à son encontre. Ils l'avaient notamment reconnu coupable d'usure par métier estimant qu'il a loué de 2011 à 2016 des appartements, qui ne répondaient pas aux normes de sécurité, et qu'il a profité de la détresse de certains de ses locataires inscrits à l'aide sociale en pratiquant des loyers surfaités. Entre-temps, le prévenu multirécidiviste – dont la dernière condamnation à de la prison ferme remonte à 2009 pour avoir logé dans des conditions sordides des Equatoriens sans papiers – a admis quelques chefs d'accusation. En revanche, il conteste la majorité des infractions parmi lesquelles l'usure par métier.

## Jamais vu l'expertise

Hier, le Broyard au langage franc a vu son ardeur freinée par son avocat commis d'office Sébastien Pedroli. Il s'est montré plus discret que lors de la précédente audience, face aux juges de première instance. Il a notamment affirmé qu'il n'a jamais vu l'expertise, qui atteste de la dangerosité et de l'insalubrité de ses logements et a répété que ses immeubles étaient aux normes. A son avis, il ne fait rien de mal. «J'habite dans l'un



Le prévenu détient deux immeubles situés à la Grand-Rue à Moudon. Le permis d'habiter lui a été retiré en 2005 car les logements sont jugés insalubres et dangereux. Alain Wicht-archives

des appartements. La maison est très ancienne et il y a toujours des travaux à faire», a-t-il rappelé en ajoutant que ses locataires l'appréciaient. Pour preuve: des parents ont choisi d'appeler leur bébé par le prénom du prévenu.

M<sup>e</sup> Sébastien Pedroli, pour sa part, a qualifié la première condamnation de sévère. Il a plaidé l'acquiescement notamment de l'accusation d'usure par métier arguant que les locataires sont soutenus par les services sociaux, qui avalisent les logements décriés. L'avocat a invité les juges cantonaux à condamner son client à une peine pécuniaire assortie d'un

**«Il est hermétique à tout argument sensé et rationnel»**

Christian Maire

sursis, qui pourra être de longue durée. «A son âge, l'envoyer en prison ne servirait à rien», a-t-il maintenu.

Pour le procureur Christian Maire, le Moudonnois mérite de passer plusieurs mois derrière les barreaux afin de réfléchir à son comportement. «Il est hermétique à tout argument sensé et rationnel. Faut-il qu'il y ait des morts à cause de l'état lamentable de ses immeubles pour qu'il prenne conscience de ses agissements?», a-t-il lancé. D'après lui, les locataires sans emploi et à l'aide sociale n'étaient pas en mesure de contester le loyer par peur de se retrouver

à la rue. «Ce n'est pas parce que les services sociaux paient les loyers que l'infraction d'usure par métier doit être annulée. L'Etat n'est pas une machine à blanchir les appartements insalubres», a-t-il martelé. Il a appelé la Cour à confirmer le jugement de première instance.

**Conflits avec la commune** Charles Munoz, avocat de la commune de Moudon, a aussi demandé de rejeter le recours. Il a rappelé que la plainte déposée par les autorités communales à l'encontre du propriétaire, pour s'être approprié une place de parc devant son immeuble, peut

prêter à sourire. «Mais elle est représentative des conflits permanents qu'entretient ce citoyen avec la commune depuis de nombreuses années. Il ne respecte rien et conteste tout. Il s'assoit sur les directives et les lois. Son seul précepte: l'irrespect», a argumenté M<sup>e</sup> Charles Munoz.

Pour terminer, Véronique Fontana, qui défend une ex-locataire, a dépeint à nouveau le climat de terreur mis en place par le prévenu, qui avait coupé l'eau, l'électricité et le chauffage de sa cliente durant l'hiver. Les juges de deuxième instance rendront leur verdict ces prochains jours. »

## Une fleur pour les paysans

**Fiscalité** » Le Parlement vaudois soutient les remises d'impôts aux agriculteurs.

Le Grand Conseil vaudois a pris acte hier de la solution du Conseil d'Etat pour alléger le fardeau fiscal des agriculteurs fortement pénalisés par un arrêt du Tribunal fédéral (TF). Quelque 450 dossiers sont en suspens.

Un arrêt du TF de 2011 a placé les paysans sous un régime fiscal beaucoup plus lourd, les imposant comme des indépendants. En cas de vente d'immeubles agricoles, la taxe qui les frappe est passée de 7% à près de 50%. Une décision «inique», ont dénoncé d'une seule voix les députés et le conseiller d'Etat Pascal Broulis.

Tous les efforts pour infléchir cette législation fédérale ayant

échoué à Berne, le Conseil d'Etat a décidé en septembre d'aller de l'avant: il a proposé d'accorder aux paysans vaudois des remises d'impôts sur la plus-value des ventes. L'allègement atteint les deux tiers pour les gains inférieurs à 300 000 francs. Le taux est dégressif et disparaît pour les gains supérieurs à 1,5 million.

**450 dossiers**

Le nombre de cas en suspens, de paysans fortement pénalisés

Les députés ont largement soutenu ce dispositif, même si c'est sans grand enthousiasme. «Oui, le Conseil d'Etat aurait pu faire plus», a relevé Laurence

Cretegnay (plr), mais il a agi dans un «souci d'équité».

Raphaël Mahaïm (verts) a rappelé qu'il ne s'agit pas du caprice d'une corporation qui se sent maltraitée, mais d'une véritable injustice fiscale. «La directive du Conseil d'Etat n'est pas la panacée, mais elle atténue la douloureuse», a-t-il dit.

**Les députés** ont voté deux détermination. La première demande au gouvernement d'informer notaires, fiduciaires et fiscalistes afin qu'ils conseillent en toute connaissance de cause les agriculteurs qui préparent la sortie de leur exploitation. La seconde demande une «évaluation raisonnable des immeubles agricoles». Elle a fait davantage débat. Il faut éviter l'arbitraire et imposer tous les contribuables de la même manière, a plaidé Pascal Broulis. » ATS

## VALAIS

### UN VAUDOIS SE TUE À SKIS

Un Vaudois de 73 ans a perdu la vie hier sur le domaine skiable des Portes du Soleil (VS). La victime a quitté le groupe de quatre personnes avec qui elle skiait. L'homme a lourdement chuté après s'être éloigné de la piste balisée sur une trentaine de mètres. Les secours n'ont pu que constater son décès. ATS

## TAMEDIA

### SERVICE CENTRALISÉ

Tamedia centralise son service annonceurs Print sur son site de Zurich. Les 15 collaborateurs œuvrant actuellement à Lausanne sont directement touchés. Ils se verront proposer d'intégrer le site zurichois. Tous les titres de Suisse alémanique et de Suisse romande seront pris en charge à Zurich dès juin 2018. ATS

## La jeunesse attend ses Jeux



**Olympisme.** Lausanne est à deux ans de «ses» Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). En 2020, environ 1880 athlètes de plus de 70 pays participeront à la manifestation qui se tiendra en terre vaudoise, mais aussi dans les Grisons ou en France voisine. Pour la première fois, les jeux seront binationaux, s'est réjoui hier

Ian Logan, chef de Lausanne 2020 à l'occasion d'une séance d'information. Les Tuffes, dans le Jura français, accueilleront ainsi des épreuves de saut à skis, de biathlon et de combiné nordique. Les JOJ 2020 se tiendront du 10 au 22 janvier 2020. La skieuse américaine Lindsey Vonn en sera l'ambassadrice. ATS/Keystone